



**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
« catégorie Commerce Artisanat / Animations »
(hors marchés forains et taxis)**

Ce dossier doit être rempli et envoyé
à la Mairie de Rueil-Malmaison – service Commerce et Artisanat

Toute demande d'autorisation d'occupation du domaine public doit être accompagnée des documents suivants :

- extrait K-bis du registre du commerce de moins de 3 mois,
- plan de situation détaillé de l'utilisation du domaine public accompagné d'un descriptif de l'aménagement, **le tout daté et signé**,
- une photo datée et signée permettant d'apprécier l'environnement,
- copie document d'assurance pour l'exploitation du domaine public, quelle que soit la forme (terrasse / publicité / automate ...),

R E N S E I G N E M E N T S

NOM DE L'ENSEIGNE :
NOM DE L'ENTREPRISE :
N° DE SIRET :
ADRESSE DU COMMERCE :
NOM DU GERANT :
ADRESSE MAIL :
TELEPHONE FIXE & PORTABLE DU GERANT :
HORAIRES D'EXPLOITATION SOUHAITES POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (1) :	LUNDI de..... à..... MARDI de..... à..... MERCREDI de..... à..... JEUDI de..... à..... VENDREDI de..... à..... SAMEDI de..... à..... DIMANCHE de..... à.....
PERIODE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	DU : 01/01/2022 AU : 31/12/2022
TYPE D'OCCUPATION (terrasse ouverte, terrasse couverte, terrasse fermée, portique, étalage, ambulat, ...)

EMPRISE AU SOL TOUT COMPRIS <i>Toutes les surfaces sont calculées en m² et facturées sur une base minimum d'1 m²</i>	<p>.....M²</p>
MOBILIERS ou SUPPORTS (1) <i>Tout matériel utilisé ou exposé sur le domaine public est inclus dans la surface déclarée.</i>	nombre de tables : nombre de chaises : nombre de bancs : nombre de bacs à plantes : nombre de parasols banalisés : nombre de parois de séparation : nombre de tableaux de : nombre de stands de service : nombre de panneaux / trépieds : nombre de portiques : nombre d'automates : nombre de rôtissoires : nombre de kiosques /présentoirs journaux : nombre de conservateurs à glaces : nombre de tourniquets cartes postales : nombre de vitrines mobiles : autres :

(1) La Ville s'autorise à accepter ou refuser le type de mobilier utilisé sur le domaine public ainsi que les horaires d'exploitation de cette occupation.

Engagement du demandeur :

Je soussigné,.....
auteur de la demande, certifie exacts les renseignements qui précèdent, déclare prendre l'engagement de respecter le règlement fixé par l'autorisation précaire et révocable.
Le dépôt de la présente demande n'autorise en aucun cas le demandeur à occuper le domaine public préalablement à la délivrance de l'autorisation municipale.

LE :

SIGNATURE :

Ce formulaire est à retourner de préférence à l'adresse
commerce.artisanat@mairie-rueilmalmaison.fr

Ou par voie postale

**Service Commerce et Artisanat,
13 boulevard du Maréchal Foch
92500 Rueil-Malmaison**

**Pour toutes informations, merci d'appeler le Service Commerce et Artisanat au
01.47.32.53 87**